Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-173

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2026
(Assemblées)

522
Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**31**
Nombre de pouvoirs	**8**
Votants	**39**

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à vingt heures et une minute, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 9 octobre 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents
Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIÉ, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAÏBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AÏT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO.

Pouvoirs
Mounir CHAKKAR donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Fatiha MESSAOUDI donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Jacques ALIM donne procuration à Ratko KLISURA, Fouzia KAMAL donne procuration à André HOMPS, Christophe LE DORVEN donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Sébastien LEROUX donne procuration à Marie DALENÇON, Caroline VABRE donne procuration à Esra ATSAK, Jean LESPINAS donne procuration à Youssef LAMRINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

Le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 24 septembre 2026 a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Procès-verbal annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 7 abstentions (Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Sébastien LEROUX, Marie DALENÇON)

- Approuve le Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2026.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Secrétaire de séance

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 26 OCT. 2026
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 26 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20261015-DEL2026-173-DE
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026